

refusa obstinément de voir désormais la régente de France dans la comtesse Luchesi-Palli.

Louis-Philippe avait ouvert , le 19 novembre 1832 , la session des Chambres. Il entra à cheval sur le Pont-Royal à la tête de son cortège , lorsque le bruit de la détonation d'un pistolet se fit entendre à quelques pas de lui. Vainqueur d'une courte émotion , le roi salua la foule , et parut à l'assemblée , où l'agitation de son débit révéla le danger auquel il venait d'échapper. Ce danger avait été grave ; mais tel était le pouvoir de la presse , qu'elle parvint à faire illusion à plusieurs esprits sur la réalité de la tentative et sur le sang-froid que le roi lui avait opposé. On se plut à dire que le coup de pistolet du Pont-Royal *n'avait attrapé personne*. La police se livra à d'actives recherches , dont le résultat fut d'amener devant la cour d'assises de la Seine les nommés Benoît et Bergeron , républicains exaltés. Comme on demandait à ce dernier s'il avait réellement dit que le roi méritait d'être fusillé : — Je ne me rappelle pas l'avoir dit , mais je le pense , répondit-il avec une audacieuse tranquillité. Cependant , les charges , quoique sérieuses , parurent insuffisantes aux jurés , et Bergeron demeura disponible pour d'autres complots. Ce premier attentat contre la personne du roi laissa une impression généralement favorable au gouvernement ; il accusa tout à la fois l'impuissance et la perversité de la faction anarchique , et cette impression justifia un mot fort répandu de M. Dupin à Louis-Philippe : « Sire , *ils ont tiré sur eux !* »

Mais ce qu'il fallait surtout à la monarchie nouvelle pour la consolider dans l'esprit des peuples , c'était le baptême de la gloire militaire. Cet avantage lui fut offert par la résistance du roi de Hollande à se soumettre aux actes de la conférence de

(1) Traité du 13 novembre 1831.